

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois d'avril à dix-neuf heures se sont réunis, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : le 04 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, DU VERGER Laurence, ESSAYAN Martine, FAYOT Michel, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Éric, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, PARENTHOEN Yannick, PECHARD Katia, PICHON Laetitia, RANC Julien, RIO Jean-Baptiste, SCHUTZ Claire.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir : 7 (BERGERET Pierre donne pouvoir à SCHUTZ Claire, CONTREL Nathalie donne pouvoir à CADILLAT Michel, CUZIN Sandrine donne pouvoir à PECHARD Katia, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à KALITA Mathieu, FERRAND Benoît donne pouvoir à RANC Julien, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, MONTOYA Marc-Antoine donne pouvoir à PARENTHOEN Yannick).

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : Marie-Catherine CHARPENTIER

Objet : Attribution de subventions pour des sorties scolaires en 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2022-63 du 12 octobre 2022 approuvant le règlement d'attribution de subventions pour les classes découvertes des écoles élémentaires publiques et privées ;

Vu l'avis favorable de la Commission Solidarité, Enfance, Famille, Scolaire du 25 mars 2024 ;

Considérant que chaque année la Ville vote sa participation financière aux classes découvertes selon les crédits votés au budget et inscrits au chapitre 65 ;

Considérant que la Ville souhaite soutenir les projets de classes découvertes avec nuitées des écoles publiques et privées d'une part, et des projets de voyage scolaire sans nuitée des écoles publiques d'autre part, dans la mesure où ces projets répondent aux orientations de sa politique éducative ;

Considérant que l'Ecole Leclerc et l'Ecole St Claude ont des projets éligibles selon les critères du règlement des classes découvertes définis par délibération du Conseil municipal n° 2022-63 ;

Considérant que l'Ecole Grange Blanche organise le voyage d'une classe de CM1-CM2 à Paris à l'occasion d'une épreuve de paralympisme des Jeux Paralympiques et sensibilise les élèves au sport-santé et au handicap dans le cadre d'un projet éducatif déployé en classe ;

Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal :

1) **APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes :

- Ecole Leclerc : 1 300 € ;
- Ecole St Claude : 870 € ;
- Ecole Grange Blanche : 1 000 €

2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonctions à signer toute pièce relative à cette affaire.

3) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré : à l'**unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 10 avril 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **22 AVR. 2024**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **22 AVR. 2024**


Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune


Marie-Catherine CHARPENTIER
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.